



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 JANVIER 2024 – MERPINS (16)

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 10h00, la Commission Locale de l'Eau (CLE) Charente s'est réunie à MERPINS (16), sous la présidence de M. Alain BURNET, Président de la Commission Locale de l'Eau.

Liste des participants : (Cf. annexe 1)

Sur les 82 voix délibératives que compte la commission, sont comptabilisées :

- pour les délibérations n°2024-01 à 2024-06 : 55
- pour la délibération n°2024-07 : 47

La Commission locale de l'eau délibère valablement.

Ordre du jour :

- I. Adoption : compte-rendu de la réunion de CLE du 20 juin 2023
- II. Élections du Bureau de la CLE du SAGE Charente
- III. Adoption : Bilan annuel d'activité de la CLE en 2023
- IV. Information : Bilan de l'étiage 2023
- V. Adoption : Demande de labellisation en EPAGE du SyBRA
- VI. Adoption : valeurs de débits biologiques fluviaux Aume-Couture, Antenne, Seugne
- VII. Information : Dossiers pour avis et information reçus depuis la CLE du 20 juin 2023
- VIII. Questions diverses

I/ Adoption du compte-rendu de la CLE du 23 juin 2023

M. Alain BURNET ouvre la commission et demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance du 23 juin 2023. En l'absence de remarques, il le soumet au vote de la CLE. Le vote est effectué à main levée. Le compte-rendu de la CLE du 23 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

II/ Élections du bureau suite au renouvellement de l'arrêté de composition de CLE

L'arrêté préfectoral du 10 août 2017 avait arrêté la composition de la CLE du SAGE Charente pour une durée de 6 ans. Différents arrêtés de modification de sa composition sont intervenus depuis cette date.

Un nouvel arrêté valant recomposition de la CLE du SAGE Charente était donc nécessaire et a été pris le 23 novembre 2023 par l'arrêté préfectoral n° 16-2023-11-23-00001 de la préfète de la Charente, coordinatrice du bassin versant de la Charente.

M. Alain BURNET souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la CLE du SAGE Charente. Il remercie les élus qui se sont particulièrement investis dans les premières années de mise en œuvre, voire de l'élaboration du SAGE et qui malheureusement ne font plus partie de l'assemblée.

M. Alain BURNET remercie M. Claude GUINET, Président d'honneur de la CLE pour sa présence.

Préalablement à cette réunion plénière, une présentation en visioconférence a été proposée le vendredi 26 janvier 2024 à destination des membres de la CLE et en particulier des nouveaux membres pour présenter le SAGE Charente, la CLE et ses différentes instances (Bureau, commissions, ...). M. Denis ROUSSET, de l'EPTB Charente, animateur du SAGE Charente, rappelle ces éléments.

Il convient dans un premier temps de recomposer le Bureau de la CLE en procédant à l'élection des membres des collèges des élus (Président et 10 vice-présidents) et celui des usagers (7 membres).

Election du Président

Un candidat se déclare et présente sa candidature en séance pour le poste de Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Charente :

- M. Alain BURNET, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan ;

En l'absence d'autres candidatures, la candidature est soumise au vote du collège des élus. Le vote est réalisé à main levée.

Propositions de vote	Résultats
M. Alain BURNET	31
Abstention	0
Blanc	0

M. Alain BURNET est élu Président de la Commission Locale de l'Eau à l'unanimité.
La CLE Charente se poursuit sous sa présidence.

Election des Vice-Présidents en charge des 5 commissions géographiques

M. Alain BURNET présente les 5 candidats suivants pour les 5 postes de Vice-présidents en charge des commissions géographiques :

Commission géographique	Candidats
Charente amont	M. Didier BERTRAND
Tardoire-Karst-Touvre	M. Michel DELAGE
Charente médiane	M. Fabrice BARUSSEAU
Né-Seugne	M. Alain TESTAUD
Marais-Littoral	M. Jean PROU

M. Alain BURNET demande pour chacun des postes si d'autres candidats se déclarent. En l'absence d'autres candidatures il soumet successivement au vote du collège des élus les 5 candidatures. Le vote est effectué à main levée.

Commission géographique	Candidats	Résultats			
		Favorable	Abstention	Nul	Blanc
Charente amont	M. Didier BERTRAND	31	0	0	0
Tardoire-Karst-Touvre	M. Michel DELAGE	31	0	0	0
Charente médiane	M. Fabrice BARUSSEAU	31	0	0	0
Né-Seugne	M. Alain TESTAUD	31	0	0	0
Marais-Littoral	M. Jean PROU	31	0	0	0

Les 5 candidats sont élus Vice-Présidents de la CLE et Présidents de leurs commissions géographiques respectives.

Election des Vice-Présidents en charge des 5 commissions thématiques

M. Alain BURNET présente les 5 candidats suivants pour les 5 postes de Vice-présidents en charge des commissions thématiques :

Commission thématique	Candidats
Manques de ressource en eau à l'étiage	M. Michaël CANIT
Pressions des rejets sur la qualité d'eau	M. Bernard MAINDRON
Inondations et submersions en hautes eaux	Mme Joëlle Marie-Reine SCIARD
Aménagements et gestion des versants et milieux aquatiques	M. Stéphane TRIFILETTI
Participation, communication, organisation des acteurs de la gestion de l'eau	Mme Margarita SOLA

M. Alain BURNET demande pour chacun des postes si d'autres candidats se déclarent. En l'absence de nouvelles candidatures, il soumet successivement au vote du collège des élus les 5 candidatures. Le vote est effectué à main levée.

Commission thématique	Candidats	Résultats			
		Favorable	Abstention	Nul	Blanc
Manques de ressource en eau à l'étiage	M. Michaël CANIT	31	0	0	0
Pressions des rejets sur la qualité d'eau	M. Bernard MAINDRON	31	0	0	0
Inondations et submersions en hautes eaux	Mme Joëlle Marie-Reine SCIARD	31	0	0	0
Aménagements et gestion des versants et milieux aquatiques	M. Stéphane TRIFILETTI	31	0	0	0
Participation, communication, organisation des acteurs de la gestion de l'eau	Mme Margarita SOLA	31	0	0	0

Les 5 candidats sont élus Vice-Présidents et Présidents de leurs commissions thématiques respectives.

Désignation du 1^{er} et 2^{ème} Vice-Présidents

M. Alain BURNET propose de maintenir M. Michaël CANIT, 1^{er} Vice-Président de la CLE et M. Stéphane TRIFILETTI, 2^{ème} Vice-Président de la CLE.

M. Alain BURNET soumet cette proposition à l'assemblée. Elle est acceptée à l'unanimité.

Election des représentants du collège des usagers au Bureau

M. Alain BURNET appelle les différentes candidatures aux 7 postes disponibles pour représenter le collège des usagers. Les sept candidatures se déclarent :

Candidats
Chambre d'Agriculture de la Charente
Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime
OUGC COGEST'EAU Charente
Bureau National Interprofessionnel du Cognac
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente
Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir de Nouvelle-Aquitaine

Disposant de sept candidats pour les sept postes disponibles, il est proposé de voter pour l'ensemble de ces candidatures. Le vote est effectué à main levée. La nouvelle composition du collège des usagers au sein du bureau est validée avec 13 votes favorables et 1 abstention.

Les sept structures candidates sont élues membres du collège des Usagers du Bureau de la CLE.

Représentants du collège de l'Etat au Bureau

M. Thomas LOURY, représentant la préfète de la Charente, indique que les trois membres de ce collège restent les mêmes, à savoir :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne - Délégation de Bordeaux
- Direction Départementale des Territoires de la Charente
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime

M. Alain BURNET remercie l'ensemble des nouveaux membres composant le Bureau de la CLE.

III/ Adoption du Rapport d'activité de la CLE 2023

Ce point est avancé à la cession du matin, les élections ayant été plus rapide que prévues.

M. Fabrice MEUNIER, chargé de projet à l'EPTB Charente, présente le rapport d'activité de la CLE, les différentes actions qui se sont déroulées en 2023 et qui ont illustré cette quatrième année de mise en œuvre du SAGE Charente. Ce bilan annuel a été communiqué aux membres de la CLE en amont de la réunion sous forme de diaporama. En séance, les points principaux sont présentés. Une mention particulière est faite aux principales réalisations en lien avec des dispositions en cours de mises en œuvre.

Suite à une question de M. Jean-Marie BOURRY de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine, M. Baptiste SIROT, directeur de l'EPTB Charente indique que la proposition de seuils de gestion conjoncturels fait partie des objectifs de la disposition E52 (Proposer des critères de gestion sur le cycle annuel) comme cela a déjà été fait pour le bassin de l'Aume-Couture et où l'étude s'est poursuivie en 2023. Les bassins de l'Antenne et de l'Arnoult sont concernés par la définition de cahier des charges et la consultation de bureaux d'étude pour réaliser ce travail sur leur territoire en 2024. Il est précisé que les débits biologiques définis dans le cadre de la disposition E53 pourront être utilisés sur les secteurs concernés.

Suite à une remarque de Mme Margarita SOLA, conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine, l'EPTB Charente lui communiquera la liste des sites NATURA 2000 auxquels l'équipe animation du SAGE Charente est associée.

Suite à une remarque de M. Guillaume CHAMOULEAU de la Chambre d'Agriculture de la Charente, il est rappelé qu'effectivement l'ensemble des membres de la CLE est invité lors de la tenue de commissions géographiques ou thématiques de la CLE.

En l'absence d'autres remarques, M. Alain BURNET soumet au vote de la CLE le bilan annuel d'activité de la CLE en 2023. Le vote est effectué à main levée.

Le bilan annuel d'activité de la CLE en 2023 est adopté à l'unanimité.

IV/ Information : Bilan de l'étiage 2023

M. Romain OZOG, chef de projet gestion des étiages à l'EPTB Charente, présente le bilan de l'étiage 2023 et les premières tendances pour l'étiage 2024.

M. Sébastien SCHAEFFER, de l'OUGC COGEST'EAU, comme M. Baptiste SIROT précisent que le taux d'efficacité des lâchers des barrages a atteint 87% en 2023, ce qui correspond à un très bon résultat et traduit la bonne collaboration entre l'EPTB et l'OUGC COGEST'EAU, ce qui aura permis d'assurer un soutien du fleuve jusqu'à fin octobre.

En l'absence d'autres remarques, M. Alain BURNET remercie M. Romain OZOG pour sa présentation.

V/ Adoption des résultats de l'étude de débits biologiques fluviaux Aume-Couture, Antenne, Seugne (disposition E53)

M. Fabrice MEUNIER, présente le contexte et le déroulement de l'étude sur les débits biologiques, menée en inter-SAGE avec le SAGE Boutonne et le SAGE Seudre. Cette étude, débutée en février 2020, concerne la disposition E53 (Proposer des débits minimum biologiques) du SAGE Charente. Elle est menée sur le secteur estuarien et sur trois secteurs fluviaux (Antenne, Aume-Couture, Seugne/Trèfle). Une concertation et présentation par sous-bassin du secteur fluvial a été menée en octobre 2023 dans le cadre de commissions territoriales.

M. Bruno COUPRY, directeur du bureau d'études EAUCEA, poursuit la présentation de l'étude, des indicateurs étudiés et les résultats obtenus sur les secteurs fluviaux : Antenne, Aume-Couture, Seugne aval et Trèfle.

M. Jean PROU, conseiller départemental de la Charente-Maritime, remercie pour le travail réalisé et la présentation. Il partage avec M. Stéphane TRIFILETTI, délégué de l'EPTB Charente, une interrogation sur le lien de ces plages avec le dérèglement climatique et la relation avec les éléments paysagers, ainsi que la manière de se saisir de ces résultats aujourd'hui considérant l'évolution en cours des conditions climatiques. M. Bruno COUPRY répond qu'ils peuvent correspondre à un regard à 10 ans, voire à 2050. Les résultats

traduisent d'autant plus la nécessité d'actions rapides notamment en termes d'aménagement ou de restauration hydromorphologique, du rôle d'ombrage de la ripisylve.

M. Pierre AUDONNET, de la FDPMA de la Charente-Maritime, remercie pour la réalisation de cette étude qui permet de caractériser les besoins des milieux aquatiques. Il alerte tout de même sur le caractère minimum des bornes proposées. Il souhaite que de futurs arbitrages ne se limitent pas à prendre systématiquement la borne basse des valeurs proposées, les valeurs de la borne haute doivent être visées.

M. Jean-Marie BOURRY alerte sur les secteurs où les débits peuvent être nuls, comme sur le bassin du Trèfle. Il demande à ce que les indicateurs piézométriques soient bien exploités avec une correspondance avec les débits, voire avec l'observation des assecs. Bruno COUPRY précise que cette relation n'est pas toujours possible en tout cas de manière précise, avec des phénomènes non homogènes entre vidange et recharge de nappe, en relation avec un cours d'eau. Il rappelle le statut primordial de la ressource souterraine de l'eau, son rôle également dans la régulation de la température des cours d'eau.

M. Alain BURNET précise que les barrages de Lavaud et Mas Chaban ne répondent pas au soutien d'étiage des affluents.

A la question sur le rôle « sanitaire » des assecs de M. Clément MAZAUD, délégué d'Eau17, Bruno COUPRY répond qu'un assec reste un état de crise et reste critique pour l'ensemble de la vie aquatique.

Mme Manuella BROUSSEY, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, souhaite souligner le travail réalisé et son aspect novateur, considérant l'ensemble du cycle hydrologique, associant de nombreux acteurs, notamment dans des comités scientifiques. Il en est de même pour l'étude sur les secteurs estuariens encore en cours.

M. Michel DELAGE, maire de Feuillade, prend en considération les enjeux présentés par les résultats de l'étude. Il s'interroge sur l'inévitable évolution des milieux au regard des changements climatiques. M. Alain BURNET pense que la proposition de plages de valeurs telles que réalisée ici peut répondre à ce questionnement. Le travail a intégré notamment la notion de meilleur compromis, secteur par secteur.

M. Bruno COUPRY rappelle l'intérêt de conserver un environnement diversifié pour préserver la biodiversité.

M. Daniel GILARDOT, de la LPO, souhaite inclure les possibles impacts de l'urbanisme et les aménagements nécessaires en relation avec les conclusions et enjeux de cette étude.

M. Guillaume CHAMOULEAU questionne sur l'utilisation de ces valeurs et l'appréciation des niveaux d'acceptation ou de risques sur le fait de retenir des seuils à 50, 80 ou 100% des indicateurs proposés. Il s'accorde sur le fait que les objectifs qui seront retenus pour les milieux auront de fortes incidences pour les usages et les seuils de gestion. Ces appréciations restent à définir et à discuter.

Concernant cette interrogation, Alain BURNET précise que cette étude apporte des éléments de connaissance essentiels, qui contribueront aux futures réflexions et définition de valeurs de gestion notamment.

M. Thomas LOURY, de la DDT16, partage également cette vision et la future exploitation de ces valeurs, qui ne seront pas imposées telles quelles mais viendront nourrir les réflexions et les décisions sur les valeurs de gestion et les valeurs de référence.

En l'absence d'autres remarques, M. Alain BURNET remercie M. Fabrice MEUNIER et M. Bruno COUPRY pour la présentation et le travail réalisé. Il reste désormais à exploiter ce travail dans de futurs travaux et échanges.

M. Alain BURNET soumet au vote de la CLE les éléments suivants :

- Considérant la présentation réalisée en séance,
- Considérant que les plages de valeurs de débits biologiques proposées sur le cycle annuel constituent des indicateurs de la sensibilité des milieux aquatiques au débit,

la CLE décide de :

- Valider des plages de valeurs de débits biologiques proposées sur le cycle annuel
- Proposer l'utilisation de ces valeurs de débits biologiques en vue de définir des critères de gestion sur le cycle annuel (disposition E52) et les valeurs de débits de référence, d'objectifs et de gestion de l'étiage sur le bassin Charente (disposition E49).

Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	55
Défavorable	0
Abstention	0

Les résultats de l'étude sur les débits biologiques des affluents étudiés sont validés par la CLE à l'unanimité et sont portés à la connaissance de la préfète de la Charente, coordinatrice du bassin de la Charente, pour venir alimenter les réflexions et décisions concernant notamment la définition des critères de gestion sur le cycle annuel (disposition E52) et les valeurs de débits de référence, d'objectifs et de gestion de l'étiage sur le bassin Charente (disposition E49).

VII/ Avis sur la labellisation EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du SYBRA

M. Denis ROUSSET, de l'EPTB Charente présente les éléments du dossier de demande de labellisation EPAGE présenté par le Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA). Il s'agit d'un avis demandé par anticipation par le SyBRA, il n'émane pas du Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne. Cependant l'avis émis pourra être transmis à ce dernier.

M. Jean-Charles DOBY, président du SyBRA, donne les éléments complémentaires motivant cette demande.

Considérant la nécessaire solidarité technique et financière qu'il convient de mettre en œuvre à l'échelle du fleuve Charente, notamment en matière de prévention des inondations, et du périmètre hydrographique de compétence du SyBRA, considérant que dans un contexte similaire, la CLE a émis un avis favorable (hors fleuve Charente) dans le cadre de la reconnaissance de l'EPAGE SYMBA,

M. Alain BURNET propose à la CLE d'émettre un avis favorable au dossier du SyBRA de reconnaissance en tant qu'EPAGE sur les affluents de la Charente, hors fleuve Charente, assorti des deux recommandations suivantes :

- que le SyBRA puisse gérer à terme de façon globale et cohérente l'ensemble du bassin versant de la Vélude ;
- que soit poursuivi le travail en étroite collaboration avec les acteurs du fleuve Charente que sont le conseil départemental de la Charente, gestionnaire du domaine public fluvial, et l'EPTB Charente coordonnateur, pour veiller à une cohérence des actions entre les affluents de la Charente (gérés par le SyBRA) et le fleuve Charente (hors EPAGE SyBRA).

Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	46
Défavorable	0
Abstention	1

La CLE émet un avis favorable avec 46 votes favorables, une abstention, à la labellisation en EPAGE du SyBRA sur les affluents de la Charente, hors fleuve Charente, assorti des deux recommandations précitées. Cet avis sera transmis le cas échéant au Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne.

VIII/ Information : dossiers reçus depuis la CLE du 20 juin 2023 et bilan 2023

M. Fabrice MEUNIER présente le nombre de dossiers reçus depuis la CLE du 20 juin 2023.

Il présente également le site en ligne, mis en place pour consulter l'ensemble des dossiers transmis pour avis ou pour information. Cette page est accessible à l'ensemble des membres de la CLE Charente dans l'espace pro de la CLE, avec les identifiants et mot de passe habituels, communiqués pour les préparations de CLE.

<http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/espace-pro/cle-charente-espace-pro>

rubrique « **Dossiers transmis à la CLE** »

Ces informations seront conservées en ligne pour une durée minimale de 6 mois.

Enfin, il présente le bilan des avis reçus en 2023. Il note l'importante augmentation des avis reçus (+100% pour les dossiers reçus pour avis, + 70% pour les dossiers pour information), dossiers qui doivent être analysés

et soumis à l'avis de la CLE et du bureau, ce qui n'est pas toujours possible quand les demandes sont trop importantes et rapprochées, comme cela a été le cas au quatrième trimestre 2023. Il note cependant, la bonne prise en compte par les services de l'Etat et les pétitionnaires des remarques émises.

M. Alain BURNET note qu'un important travail est réalisé par la cellule animation du SAGE Charente. Concernant les délais d'instructions, il n'est pas convenable de proposer des délais inférieurs à un mois et notamment de 15 jours. Mme Joëlle Marie-Reine SCIARD s'accorde sur ce point, notamment avec une arrivée importante de dossiers sur un laps de temps très court.

M. Thomas LOURY, de la DDT16, propose de prendre connaissance des avis demandés et des délais associés pour comprendre les délais très courts et essayer de proposer de meilleures conditions pour l'année à venir.

Le dossier 2024-02 reçu mi-janvier relatif à la candidature à l'OUGC Saintonge sera instruit par consultation dématérialisée du Bureau de la CLE.

VIII/ Questions diverses

M. Alain BURNET note qu'il n'y a pas d'autres questions. Il remercie l'ensemble des participants, les équipes de l'EPTB Charente et les intervenants et clôt la séance à 15h.

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS
SEANCE PLENIERE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 30 JANVIER 2024

Pour le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Étaient présents :

Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine ;
Mme Margarita SOLA, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine ;
M. Michael CANIT Conseiller départemental de la Charente ;
Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Conseillère départementale de la Charente-Maritime ;
M. Jean PROU, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime ;
M. Pascal BOURDEAU, Conseiller Départemental de Dordogne (absent pour délib 2024-07) ;
M. Stéphane TRIFILETTI, délégué de l'EPTB Charente ;
M. Christian BARDET, conseiller municipal de CONDEON (absent pour délib 2024-07) ;
M. Michel DELAGE, Maire de FEUILLADE ;
M. Bernard DUPONT, Maire de NERCILLAC (absent pour délib 2024-07) ;
M. Lilian JOUSSON, Maire de LOUZAC SAINT ANDRE (absent pour délib 2024-07) ;
M. Pierre MADIER, Maire de PARZAC ;
M. Didier TEXIER, Maire de LES GOURS ;
M. Mickaël VILLEGGER, adjoint au maire de CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE (absent pour délib 2024-07) ;
Mme Cécile BIRON, Maire de BRIVES-SUR-CHARENTE ;
M. Christian DUGUE Maire de PERIGNAC ;
M. Bernard MAINDRON, Maire de ALLAS-CHAMPAGNE ;
M. Jean-Michel MARCHAIS, Maire de SALIGNAC-SUR-CHARENTE ;
M. Jacky MICHAUD, Maire de GEAY ; Mme Marie-Noëlle MARTIN, Maire de CRAZANNES ;
Mme Marie-Noëlle TASTET-MARTIN, Maire de CRAZANNES ;
M. Didier BERTRAND, délégué de Charente Eaux ;
M. Clément MAZAUD, Délégué de Eau 17 ;
M. Alain TESTAUD, Président du SBVNé (absent pour délib 2024-07) ;
M. Alain BURNET, délégué de la Communauté d'Agglomération ROCHEFORT OCEAN ; Président de la CLE ;
M. Francis LAURENT, vice-président de la Communauté d'Agglomération GRANDANGOULEME ;

Mandats :

M. Rémi JUSTINIEN, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine, représenté par Mme Margarita SOLA, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine ;
M. Jérôme SOURISSEAU, Conseiller départemental de la Charente, représenté par M. Michael CANIT Conseiller départemental de la Charente ;
M. Jean-Yves ROUSSEAU, adjoint au Maire de SURGERES représenté par M. Alain BURNET, délégué de la Communauté d'Agglomération ROCHEFORT OCEAN ; Président de la CLE ;
M. Raymond VOUZELLAUD, Maire de CHERONNAC représenté par M. Michel DELAGE, Maire de FEUILLADE ;
M. Frédéric EMARD, Président du SYMBO représenté par M. Alain TESTAUD, Président du SBVNé (absent pour délib 2024-07) ;
M. Fabrice BARUSSEAU, Président du SYMBA représenté par M. Stéphane TRIFILETTI, délégué de l'EPTB Charente ;

Étaient excusés :

M. Olivier FOUILLET, Conseiller départemental des Deux-Sèvres ;
M. Jean-Olivier GEOFFROY, Conseiller Départemental de la Vienne ;
Mme Cécile BOURDEAU, Conseillère départementale de Haute-Vienne ;
M. Alain PUYON, délégué du SMBS ;

Pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Étaient présents :

Le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente, M. Guillaume CHAMOULEAU ;
Le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime, M. Michel AMBLARD ;
Le représentant du Président d'AQUANIDE 16 ; M. Emmanuel GUIONNET ;
Le représentant des OUGC, le Président de l'OUGC COGEST'EAU, M. Sébastien SCHAEFFER ;
Le représentant du Président du Bureau National Interprofessionnel du Cognac, M. François-Gaël LATASTE ;
Le représentant du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Nouvelle-Aquitaine, M. Alain LEBRET (absent pour délib 2024-07) ;
Le représentant du Président de France Hydroélectricité, M. Michel ANDREU ;
Le représentant du Président de l'Union des marais de Charente-Maritime, M. Bruno BESSAGUET ;
Le représentant du Président de la Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique, M. Pierre AUDONNET ;
Le représentant du président de la Ligue de Protection des Oiseaux M. Daniel GILARGOT ;
Le représentant du Président de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine, M. Jean-Marie BOURRY ;
Le représentant du Président de l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir de Nouvelle-Aquitaine ; M. Jacques BRIE ;

Mandats :

Le Président d'AQUANIDE 17, représenté par le représentant du Président d'AQUANIDE 16 ; M. Emmanuel GUIONNET ;
Le Président de la Fédération départementale de la Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique représenté par le représentant du Président de la Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique, M. Pierre AUDONNET ;

Étaient excusés :

Le Président du Centre National de la Propriété Forestière, délégation régionale de Nouvelle-Aquitaine ;
Le Président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Charente-Maritime
Le Président du Comité Régional Olympique et Sportif de Nouvelle-Aquitaine ;

Pour le collège des représentants de l'État et des établissements publics intéressés :

Étaient présents :

Le représentant de la Préfète du département de la Charente, M. Thomas LOURY ;
La représentante du Directeur général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Mme Manuella BROUSSEY ;
La représentante du Directeur Départemental des Territoires de la Charente, Mme Vivian PROUX ;
La représentante du Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime, Mme Christine BAROUX ;
Le représentant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, M. Côme DURAND ;
Le premier membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité, M. Yann LE PADELLEC ;
Le second membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité, Mme Delphine SOULET ;

Mandats :

M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne représenté par la représentante du Directeur Départemental des Territoires de la Charente, Mme Vivian PROUX ;
M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, représenté par la représentante du Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime, Mme Christine BAROUX ;
Mme la Directrice du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, représentée par le premier membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité, M. Yann LE PADELLEC ;

Étaient excusés :

/

Autres personnes assistant aux débats :

Mme Sarah AUBERT, DDT16 ;
Mme Karen CHANTEREAU, EPTB Charente ;
M. Jean-Charles DOBY, SYBRA ;
M. Rémy GUERDIN, EPTB Charente ;
M. Claude GUINET, président d'honneur de la CLE Charente ;
M. Mickaël GOUDON, EAU17 ;
M. Jean-François GRACIA, conseil départemental 16 ;
M. Alban JOLY, SYMBO ;
M. Romain OZOG, EPTB Charente ;
Mme Lydie LE BARS, conseil départemental 17 ;
Mme Adeline MASSONNEAU, EPTB Charente ;
Mme Jennifer MERCIER NADAL, EPTB Charente ;
M. Fabrice MEUNIER, EPTB Charente ;
Mme Isabelle MOREAU, DDT16 ;
M. Denis ROUSSET, EPTB Charente ;
M. Baptiste SIROT, EPTB Charente ;
Mme Delphine SOULET, OFB17 ;
M. Mathieu TALLON, SYBRA ;
M. Stéphane WAGNER, conseil départemental 24 ;

Autres excusés :

Les délégations départementales 16,17 et 79 de l'ARS
Mme DUVAL-DEPLANNE, CROS NA
M. LANDRE, CNPF